

HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN BS BE MANŒUVRE RECYCLAGE

● Présentation de la formation

Notre formation Recyclage à l'habilitation électrique BS BE manœuvre permet de renouveler et d'effectuer un retour d'expérience sur les connaissances des personnels non électricien par rapport aux risques liés à l'électricité et aux opérations simples dans un environnement en basse tension.

Cette formation habilitation électrique BE, d'une durée de deux jours et obligatoire pour toute tâche d'ordre électrique ou dans le voisinage d'installations électriques, respecte la norme NF C 18 550, recommandée par le code du travail.

● Objectifs de la formation

- La formation recyclage à l'habilitation électrique, a pour objectif de confirmer et développer l'aptitude professionnelle de l'apprenant dans le seul domaine de la prévention du risque électrique.
- Actualiser ses compétences concernant ses missions de chargé d'intervention élémentaire.
- Effectuer des opérations de raccordement et de remplacement en toute sécurité.
- Effectuer son retour d'expérience.
- Revalider son titre d'habilitation électrique BS pour une période de 3 ans.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Évaluation pratique sur platine.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.



LES PLUS DE LA FORMATION

Partie pratique supplémentaire.

Utilisation d'un tableau interactif et d'une armoire électrique murale.

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

**L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé**



DURÉE

2 jours soit 14 heures



LIEU ET DATE

**Dans vos locaux ou dans nos locaux
Dates sur demande**



DÉLAIS D'ACCÈS

**Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours**



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel



TARIF

Sur demande

Inter-entreprises : à partir de 280.00 € HT / Personne
Intra-entreprise : à partir de 1 000.00 € HT / Groupe

Devis sous 24 h

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation.
- Carte d'Habilitation Électrique préremplie.

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Equipement de Protection Individuel.
- Outillage.
- Tableau électrique pédagogique, maquette, BAES, et/ou votre poste de travail.
- Recueil d'instruction UTE C 18-510.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.



RENOUVELLEMENT

L'INRS préconise un Recyclage tous les **3 ans**.



Actualisation des notions clés liées aux habilitations électriques :

Maîtriser les notions de grandeurs électriques.

Rappel des dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects avec de l'électricité.

Identifier les équipements électriques dans leur environnement.

Retour sur la lecture d'un schéma électrique.

Reconnaître les différents matériels à partir de leurs symboles.

Synthèses des effets du courant électrique sur le corps humain.

Appréhender les noms et les limites des différents domaines de tension.

Reconnaître les zones d'environnement électrique ainsi que leurs limites.

Comprendre le rôle d'une habilitation électrique et son utilité.

Retour sur les différents symboles des habilitations électriques.

Retour sur les rôles et les missions des différents intervenants lors de travaux électriques.

Revoir les mesures de prévention et les procédures à suivre en cas d'accident électrique :

Actualiser ses compétences concernant les mesures de prévention à respecter lors d'une opération électrique.

Retour sur le déroulement d'une mise en sécurité d'un circuit.

Retour sur les différents EPI et leurs fonctions (barrière, écran, banderole, etc.).

Retour sur les bonnes pratiques d'utilisation d'un équipement de protection individuelle et sur leurs limites d'utilisation.

Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages.

Réapprendre les bonnes pratiques et procédures à respecter en cas : d'accident corporel d'incendie dans un environnement électrique.

Retour d'expériences.

Actualiser ses compétences de chargé d'intervention élémentaire BS :

Reconnaître les limites de l'habilitation électrique BS pour chargés d'intervention élémentaire.

Retour sur les informations à transmettre au chargé d'Exploitation Electrique.

Mise au point sur les fonctions des matériels électriques des domaines de basse et de haute tension.

Mise au point sur les moyens de protection individuelle :

- Identifier les équipements adaptés à sa mission.
- Être en mesure de vérifier le bon fonctionnement de l'EPI.
- Retour sur les bonnes pratiques d'utilisation des EPI.

Description des séquences de la mise en sécurité d'un circuit.

Focus sur les règles de prévention lors d'une intervention élémentaire en basse tension.

Retour sur les documents applicables dans le cadre des Interventions élémentaires en basse tension.

Exercices pratiques pour effectuer une procédure de remplacement et de raccordement.

Analyse des risques préalablement à chaque situation de travail.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

L'obligation de délivrer une habilitation électrique est fixée par le décret 2010-1118. L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



www.acxconseil.fr

Mis à jour
le 1er février
2024

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510. Conforme au référentiel de l'INRS ED 6127. Mise à jour de l'amendement de la norme NFC 18-510 paru en février 2020.

Organisme de formation certifié QUALIOPi et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.